

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix juin s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe CLERC pour le Maire empêché

ETAIENT PRESENTS :

MM. CLERC Jean-Philippe, GASPARD Marie-France, GERARD Françoise, BEAUX Emilien, Adjoint
MM. DA SILVA Stéphanie, KOHLER Sandra, GEIGER Michel, COLIN Lydie, SCHMALTZ Jean-Pierre, CREUSAT-BISCH Isabelle, DIDELOT Pascale, AUBEL Ludovic, LAGARDE Mélanie, CLAUDEL Nelly, GIRARDOT Christian, ABEL Thierry.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mr JACQUEMIN ayant donné pouvoir à Mr CLERC, Mr FURY Julien ayant donné pouvoir à Mr BEAUX Emilien, Mr GERARD Christophe ayant donné pouvoir à Mme GERARD Françoise, Mme CLAUDEL Michèle ayant donné pouvoir à Mme KOHLER Sandra, Mr FRATTINI Sylvain ayant donné pouvoir à Mr GEIGER Michel, Mme DURUPT Nadine ayant donné pouvoir à Mr ABEL Thierry, Mme AUBRY Chantal ayant donné pouvoir à Mme CLAUDEL Nelly.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie DA SILVA est élue secrétaire de séance.

En l'absence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe CLERC, premier adjoint, ouvre la séance.

N° 2014/06/45

I-DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le premier adjoint expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 28 septembre 2014.

Il rappelle également que le mandat des sénateurs est de 6 ans et que le Sénat se renouvelle par moitié tous les 3 ans. Pour le Département des Vosges, deux sénateurs sont à élire. Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués à participer à l'élection est fixé en fonction du nombre de conseillers municipaux, en l'occurrence à ELOYES :

- 7 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle en appliquant la règle de calcul du quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Ont été désignés pour l'élection des sénateurs :

Délégués titulaires : André JACQUEMIN, Marie-France GASPARD, Jean-Philippe CLERC, Françoise GERARD, Emilien BEAUX, Stéphanie DA SILVA, Nelly CLAUDEL

Délégués suppléants : Julien FURY, Lydie COLIN, Jean-Pierre SCHMALTZ, Christian GIRARDOT

II-RECTIFICATIF DU TAUX D'IMPOSITION DE LA CFE 2014

Le Premier Adjoint, Président de séance, rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 24 avril 2014 adoptant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il informe le Conseil Municipal que cette délibération n'était pas en conformité avec la réglementation en vigueur (article 1636B sexies du CGI) et qu'il convient de revoir le taux de la CFE, devant passer de 17,26 % à 16,77 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le premier adjoint et en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 contre

- DECIDE de passer le taux CFE à 16,77 % au lieu de 17,26 %

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

Pour le Maire empêché
Adjoint au Maire

Jean-Philippe CLERC

